

# CONDUITE SOUS INFLUENCE DE DROGUES EN BELGIQUE

Prof. Alain Verstraete, Paris, 10 mai 2019  
Remerciements à Anneleen Poll & Sarah Wille

# APERÇU

- Législation cannabis
- Prévalence:
  - Études épidémiologiques
  - Comportement auto-rapporté
- Législation, procédure, seuils, sanctions
- Sanctions alternatives
- Conclusion

# LÉGISLATION CANNABIS BELGIQUE

- Depuis **2003!**
- Détenir ou cultiver du cannabis reste une infraction punissable d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement.
- Sa consommation fait néanmoins l'objet d'une «**faible priorité de la politique des poursuites**» lorsque les conditions suivantes sont réunies :
  - Le détenteur de cannabis est un **majeur**
  - La quantité de cannabis détenue est destinée à un usage personnel c'est-à-dire qu'elle est de **3 gr maximum** ou d'une plante cultivée
  - La détention n'est **pas accompagnée de circonstances aggravantes** ou de troubles à l'ordre public

# PRÉVALENCE

- DRUID (2008-2010):
  - Conducteurs en général:
    - Drogues: Belgique 0,64%, EU: 1,89%
    - Cannabis: Belgique 0,35%, EU: 1,32%
- DRUID: Blessés graves: 1,5%
- Analyses sanguines: 75% positives pour le THC

# COMPORTEMENT AUTO RAPPORTÉ

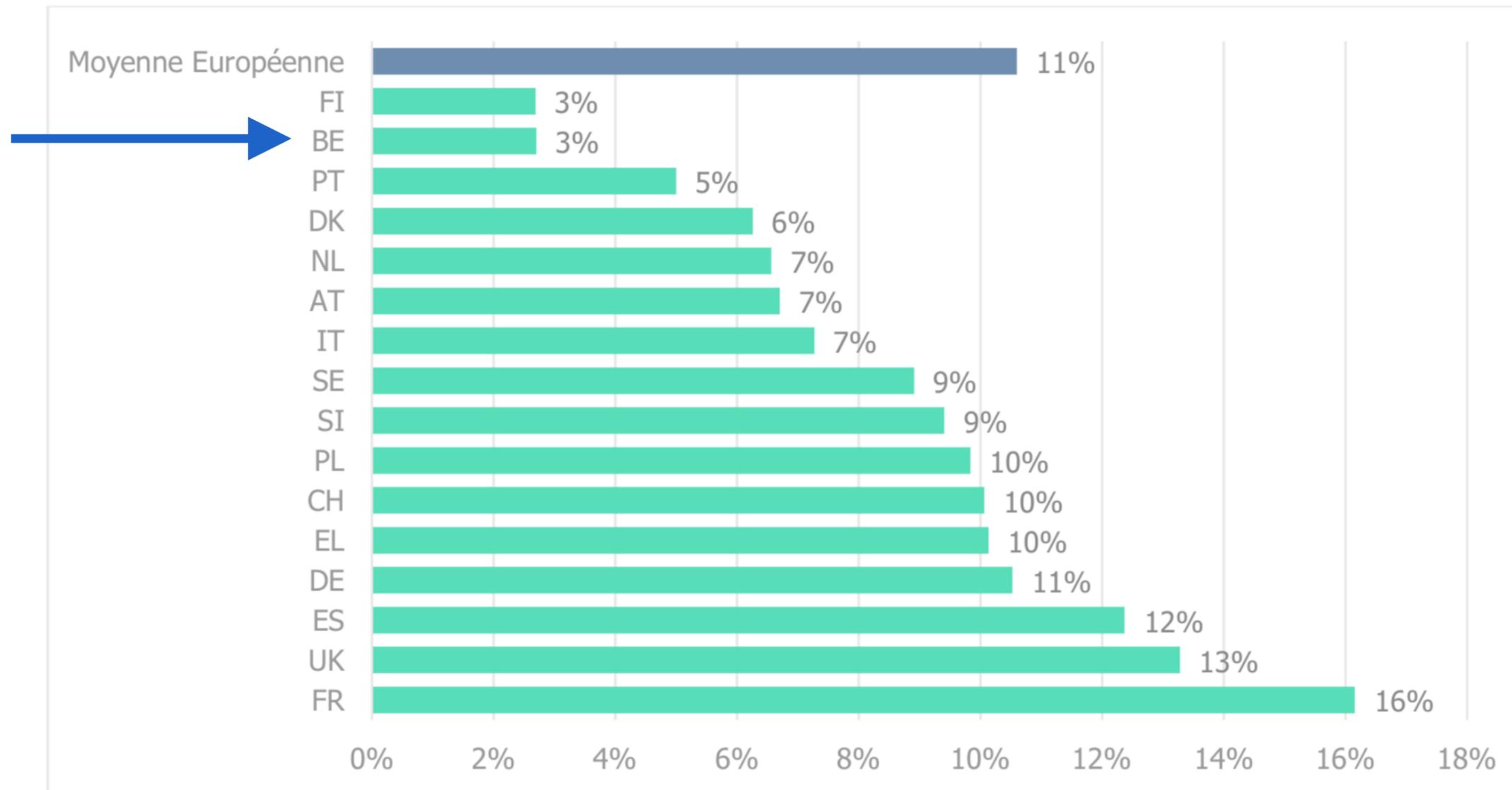


Figure 2: Comportement auto-rapporté de conduite sous l'influence de drogue par pays européen (% ayant conduit au moins une fois au cours des 12 derniers mois). Source : ESRA, 2015

Figure 7

Pourcentage de personnes interrogées qui avouent avoir roulé sous l'influence de drogues en fonction de la Région, de la tranche d'âge et du sexe.



Enquête nationale d'insecurite routière 2019  
6055 personnes

# RISQUE D'ÊTRE CONTRÔLÉ

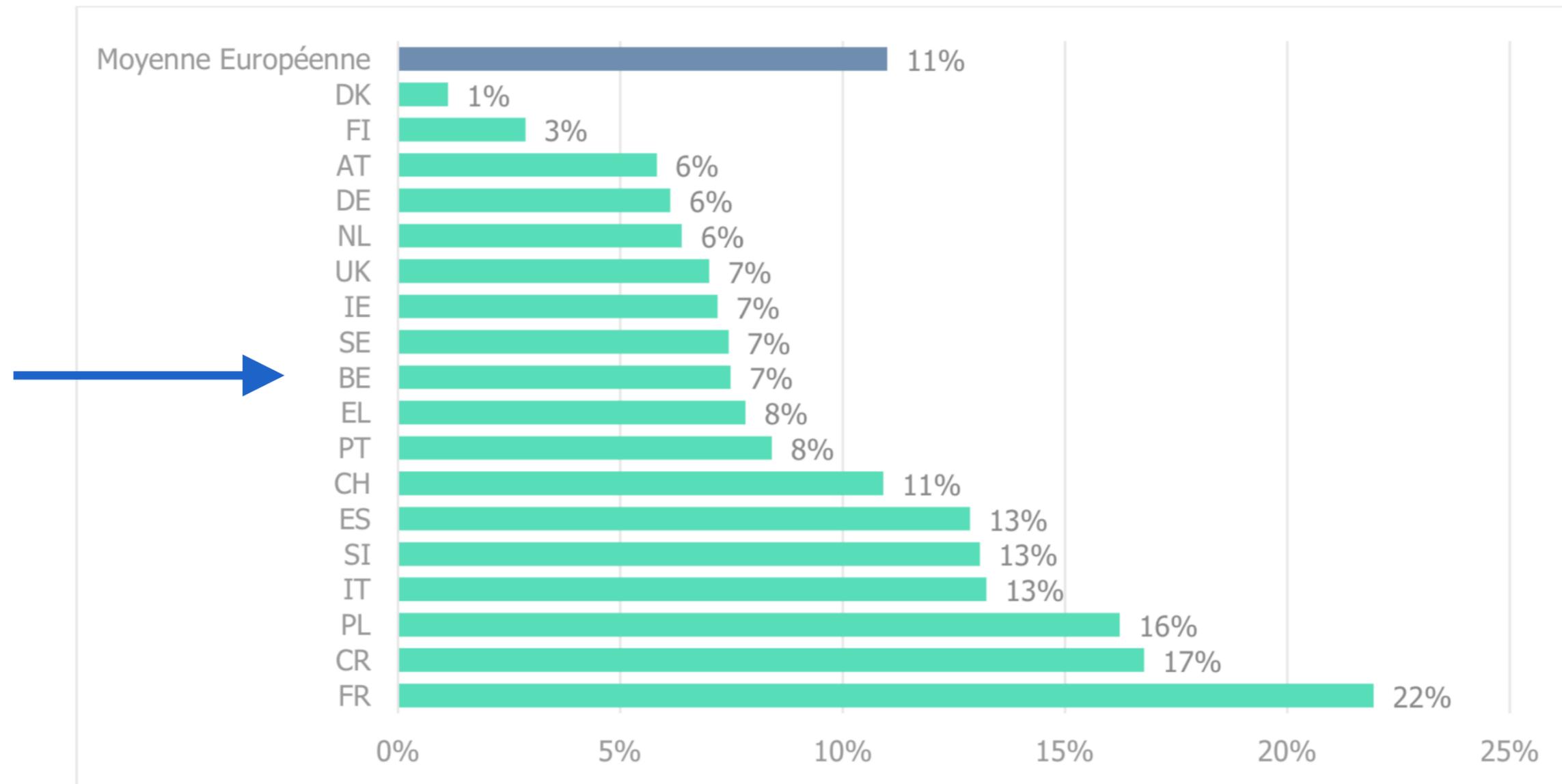


Figure 4: Risque subjectif d'être contrôlé par la police pour consommation d'alcool et de drogues. Somme des gens ayant sélectionné 4 (grande) et 5 (très grande chance) sur une échelle de 1 (très petite chance) à 5 (très grande chance). Source : ESRA, 2015

# PROCÉDURE: 3 PHASES

- **Check-list standardisée**, présence de signes extérieurs pouvant indiquer que les capacités de conduite ont été influencées par la consommation de drogues ou de médicaments
- **Test salivaire (Drugwipe)**. Si ce test est positif, le permis de conduire est retiré pour 12 heures. Le permis de conduire est restitué lorsqu'un nouveau test salivaire ne révèle aucune présence de drogues
- **Analyse salivaire**. Un échantillon de salive est alors envoyé pour analyse à un laboratoire agréé. Un prélèvement sanguin peut être imposé si le test ou l'analyse salivaire ne peut pas être réalisé(e) ou s'il/elle est refusé(e).



# QUELQUES CHIFFRES

- Tarif de l'analyse: € 111,56, 174,72 & 242,45 pour 1, 2, > 2 classes de drogues
- Résultats endéans les 14 jours
- 2017: 21802 tests salivaires commandés (€ 261,238)
- 2017: 5370 analyses de sang (86% analysés par l'INCC), dont 91% positifs

# SEUILS

## Confirmation cut-offs [8.9]

Target	Plasma (1999 law)	Plasma (2009 law)	Oral fluid (2009 law)
Amphetamine	50	25	25
MDMA	50 <sup>b</sup>	25	25
Cocaine	50	25	10
Benzoylcegonine	50	25	10
Morphine	20	10	5
6-acetylmorphine	n.a.	n.a.	5
THC	2	1	10

# SANCTIONS

- **Amende:**
  - € 1600 à 16000
  - Récidive dans les 2 ans, l'amende € 3200 - 40000
  - Nouvelle récidive dans les trois ans, amende x 2
- **Retrait immédiat du permis de conduire** pour 15 jours en cas de test salivaire positif
- **Déchéance du droit de conduire** de 8 jours et 5 ans peut être imposée par le juge. Si récidive, 3 mois et 5 ans ou définitive  
Le juge peut subordonner la réintégration du droit de conduire à la condition d'avoir satisfait à un ou **plusieurs examens** ou d'avoir suivi des **formations spécifiques**
- Récidive dans les 3 ans: le juge peut imposer une **peine de prison** de minimum 2 mois et maximum 4 ans pour la conduite sous l'influence de drogues et de médicaments

# NOMBRE D'INFRACTIONS CONSTATÉES

Nombre d'infractions constatées						
	Vitesse	Ceinture/ sièges enfants	GSM	Alcool	Drogues	Total
2007	2.068.846	116.018	112.049	46.890	2.180	2.345.983
2008	2.318.998	113.631	115.910	52.759	2.613	2.603.911
2009	2.632.932	117.467	120.482	54.193	2.606	2.927.680
2010	2.802.432	123.534	124.631	56.198	2.261	3.109.056
2011	3.249.202	112.752	132.719	52.010	2.296	3.548.979
2012	3.007.935	86.075	119.997	46.182	2.558	3.262.747
2013	3.178.749	99.675	118.636	48.053	3.341	3.448.454
2014	3.365.479	102.549	121.407	47.588	5.102	3.642.125
2015	3.228.916	79.096	108.845	48.058	5.923	3.470.838
2016	3.297.322	74.087	108.700	51.143	6.891	3.538.143
2017	3.400.237	59.978	100.377	49.272	7.071	3.616.935

# FORMATION DRIVER IMPROVEMENT

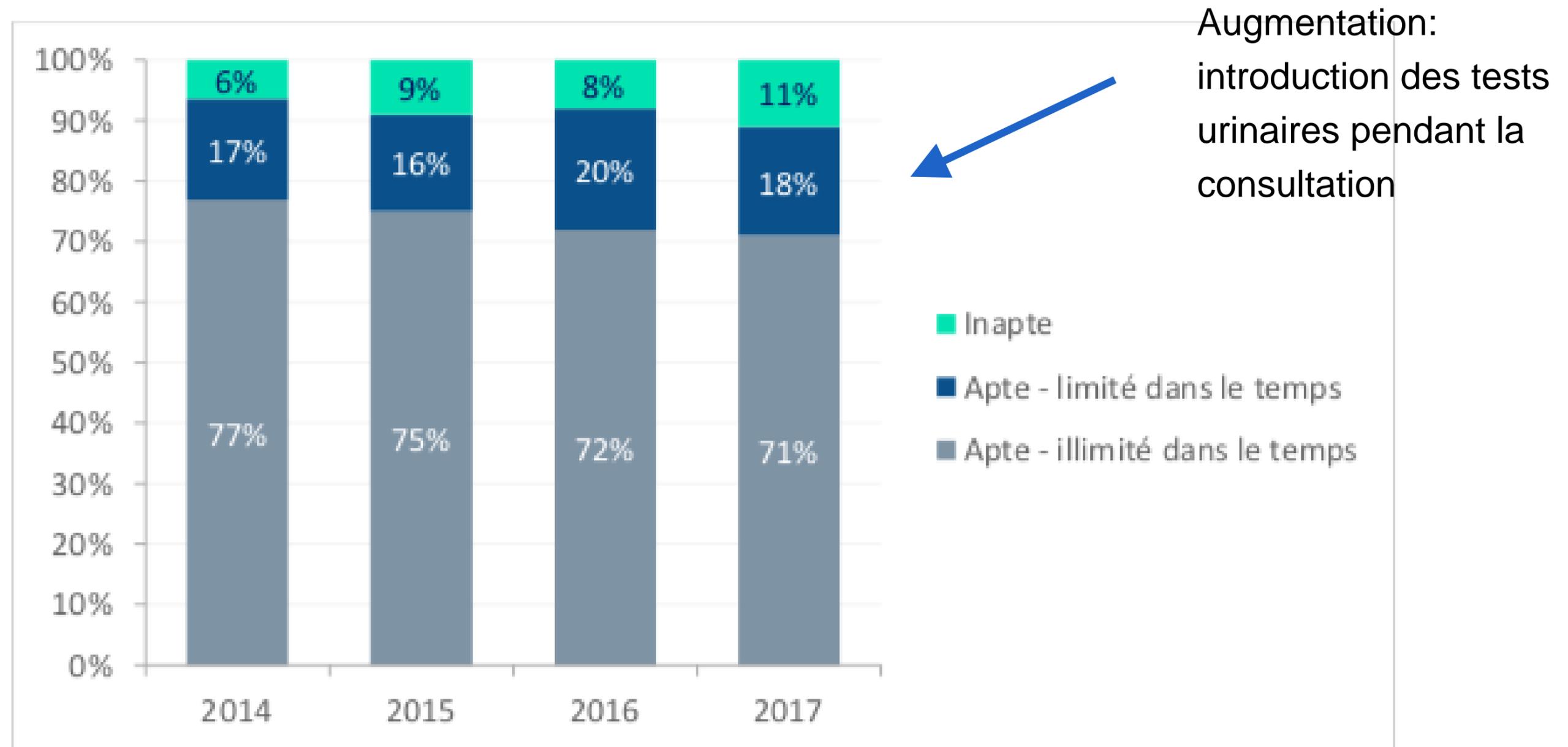
- Depuis 2012, l'institut Vias donne un module distinct relatif aux « Drogues dans la circulation »
- Un des rares pays européens à dispenser ce type de formation
- Plus de 1100 candidats l'ont déjà suivie
- 53% avait entre 18 et 25 ans
- 74% ont été condamnés pour usage de cannabis au volant

# EXAMEN DE RÉINTÉGRATION

- Examen médical et psychologique obligatoire après une infraction pour conduite sous influence (... , drogues ...)
- Psychologique: questionnaire abus de substances, questionnaire de personnalité, interview semi-structuré, screening cognitif
- Médical: examen médical + anamnèse: tests de labo
- 2017: 30000 examens

# ATTESTATIONS D'APTITUDE

Figure 33. Attestations d'aptitude à la conduite à la suite d'examens de réintégration organisés par l'institut Vias, 2014-2017.



Source: Vias institute - Département Examens de réintégration

# CONCLUSIONS

- Pas de changement de législation cannabis depuis 2003
- Prévalence de la conduite sous influence du cannabis: 0,3% des conducteurs (DRUID), 3% (ESRA) ou 20% chez les jeunes Bruxellois??
- En augmentation?
- Nombre de tests augmente, procédure moins lourde
- Importance des sanctions alternatives

Alain Verstraete  
Senior full professor

DIAGNOSTIC SCIENCES

E alain.verstraete@ugent.be

T +32 9 332 34 07

 Ghent University

 @ugent

 Ghent University

[www.ugent.be](http://www.ugent.be)